

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 6 MAI 2019 (18H30)

Président : Monsieur FONTERAY Jean-Luc, Maire

Présents : Monsieur BURTEAU Gilles – Mesdames BERTRAND Catherine - DESBAS Cathy
– Monsieur MALDEREZ Alain – Mesdames COURTOIS Nadine – MENDEZ Emmanuelle -
VIARD Marie-Laure – BAILLY Monique – Monsieur MOREAU Didier

Excusés : Messieurs MEUNIER Julien - THEVENOUD Guy

Absents : Madame THOMAS Céline – Monsieur BARITEL Cédric

Monsieur MALDEREZ Alain est désigné secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance du 19 mars 2019.

- COMPTES ADMINISTRATIF ET DE GESTION 2018 – BUDGETS PRIMITIFS 2019 :

Les comptes administratifs et de gestion des budgets ont été votés le 19 février hormis ceux du budget annexe des commerces le 19 mars. Suite à la remarque de la préfecture par laquelle « Le principe d'unité budgétaire s'applique au compte administratif, qui constitue l'arrêté des comptes d'une collectivité, et dont l'équilibre doit être apprécié en consolidant le budget principal et l'ensemble des budgets annexes », les comptes administratifs et de gestion doivent être votés en même séance du Conseil Municipal pour l'ensemble des budgets de la collectivité ; il y a donc lieu de revoter l'ensemble des CA, CG et BP votés précédemment :

1) COMPTES DE GESTION 2018 :

Le Conseil Municipal approuve les comptes de gestion du Trésorier pour l'exercice 2018 dont les montants sont identiques aux comptes administratifs.

2) COMPTES ADMINISTRATIFS 2018 :

Après présentation par le Maire, le Conseil Municipal vote à l'unanimité, sous la présidence de Monsieur BURTEAU Gilles, Adjoint, et en l'absence du Maire, les comptes administratifs qui se résument ainsi :

A) BUDGET GÉNÉRAL :

- Section de fonctionnement :

- Dépenses réalisées	543 700,64 €
- Recettes réalisées	689 738,05 €
- Excédent antérieur reporté	158 823,81 €
Total des recettes	848 561,86 €
Excédent de clôture.....	304 861,22 €

- Section d'investissement :

- Dépenses réalisées	318 263,95 €
- Déficit antérieur reporté	84 849,87 €
Total des dépenses.....	403 113,82 €
- Recettes réalisées	318 598,88 €
Déficit de clôture.....	84 514,94 €

Excédent global pour les deux sections : 220 346,28 €

Le Conseil Municipal décide, pour le budget primitif de l'exercice 2019, d'affecter l'excédent de fonctionnement de 304 861,22 €, d'une part à l'investissement pour couvrir le déficit de la section d'investissement de 84 514,94 € ; d'autre part, le solde de 220 346,28 € en excédent de fonctionnement reporté.

B) BUDGET ASSAINISSEMENT :

- Section d'exploitation :

- Dépenses réalisées	44 434,32 €
- Recettes réalisées	45 227,62 €
- Excédent antérieur reporté	21 409,71 €
Total des recettes	66 637,33 €
Excédent de clôture	22 203,01 €

- Section d'investissement :

- Dépenses réalisées	30 636,64 €
- Recettes réalisées	28 391,59 €
- Excédent antérieur reporté	101 959,57 €
Total des recettes	130 351,16 €

Excédent de clôture

99 714,52 €

Excédent global pour les deux sections.... 121 917,53 €

Le Conseil Municipal décide, pour le budget primitif de l'exercice 2019, d'affecter l'excédent de fonctionnement de 22 203,01 € en excédent de fonctionnement reporté.

C) BUDGET LOTISSEMENT LES TILLES :

- Section de fonctionnement :

- Dépenses réalisées	87 186,26 €
- Recettes réalisées	87 186,26 €
- Excédent antérieur reporté	15 175,53 €
Total des recettes	102 361,79 €
Excédent de clôture	15 175,53 €

- Section d'investissement :

- Dépenses réalisées	87 186,26 €
- Déficit antérieur reporté	83 200,97 €
- Total des dépenses	170 387,23 €
- Recettes réalisées	83 200,97 €
Déficit de clôture	87 186,26 €

Déficit global pour les deux sections72 010,73 €

Le Conseil Municipal constate le déficit d'investissement de 87 186,26 € de l'exercice 2018. L'excédent de clôture de fonctionnement de 15 175,53 € sera reporté au budget primitif 2019.

D) BUDGET ANNEXE COMMERCE :

- Section de fonctionnement :

- Dépenses réalisées	12 163,22 €
- Recettes réalisées	20 085,00 €
- Excédent antérieur reporté	9 752,38 €
- Total des recettes	29 837,38 €
Excédent de clôture	17 674,16 €

- Section d'investissement :

- Dépenses réalisées	364 948,43 €
- Déficit antérieur reporté	0,28 €
- Total des dépenses	364 948,71 €
- Recettes réalisées	216 996,58 €
Déficit de clôture	147 952,13 €

Dépenses restant à réaliser..... 0,00 €

Recettes restant à réaliser.....163 171,00 €

Excédent de clôture final..... 15 218,87 €

Excédent global pour les deux sections.....32 893,03 €

Le Conseil Municipal décide, pour le budget primitif de l'exercice 2019, d'affecter l'excédent de fonctionnement de 17 674,16 € en excédent de fonctionnement reporté.

3) BUDGETS PRIMITIFS 2019 :

Le Conseil Municipal examine et vote, à l'unanimité, les budgets primitifs proposés pour l'exercice 2019 qui se présentent comme suit :

A) Budget général :

- Section de fonctionnement :

- Dépenses prévues..... 628 419 €
- Recettes prévues 618 073 €
- Excédent antérieur..... 220 346 €
- Total des recettes 838 419 €

- Fonds libres dégagés
pour l'investissement.... 210 000 €

- Section d'investissement :

- Dépenses prévues..... 552 181 €
- Déficit antérieur..... 84 515 €
- Total des Dépenses..... 636 696 €
- Recettes prévues 426 696 €
- Déficit compensé par prélèvement
sur les fonds libres 210 000 €

Quelques modifications ont été apportées par rapport au document voté le 19 mars 2019 : elles concernent les opérations d'ordre de cession et l'ajustement des recettes pour le Grand Pont.

B) Budget annexe Assainissement :

- Section d'exploitation :

- Dépenses prévues..... 62 188 €
- Recettes prévues 55 817 €
- Excédent antérieur..... 22 204 €
- Total des recettes 78 021 €
- Fonds libres dégagés
pour l'investissement..... 15 833 €

- Section d'investissement :

- Dépenses prévues..... 145 718 €
- Excédent antérieur..... 99 715 €
- Recettes prévues 30 170 €
- Total des recettes 129 885 €
- Déficit compensé par prélèvement
sur les fonds libres 15 833 €

Quelques modifications ont été apportées par rapport au document voté le 19 mars 2019 : elles concernent les dépenses supplémentaires suite aux interventions sur le réseau d'eaux usées.

C) Budget annexe Commerce Rural :

- Section de fonctionnement :

- Dépenses prévues..... 10 112 €
- Excédent antérieur..... 17 675 €
- Recettes prévues 27 284 €
- Total des recettes..... 44 959 €

- Fonds libres dégagés
pour l'investissement.....34 847 €

- Section d'investissement :

- Dépenses prévues.....48 382 €
- Déficit antérieur..... 155 305 €
- Total des dépenses203 687 €
- Recettes prévues168 840 €
- Déficit compensé par prélèvement
sur les fonds libres34 847 €

D) Budget annexe Lotissement Les Tilles :

- Section de fonctionnement :

- Dépenses prévues.....228 221 €
- Recettes prévues213 045 €
- Excédent antérieur.....15 176 €
- Total des recettes228 221 €

- Section d'investissement :

- Dépenses prévues.....88 357 €
- Déficit antérieur.....87 187 €
- Total des dépenses175 544 €
- Recettes prévues175 544 €

- EMPRUNT GRAND PONT :

Le Maire présente au Conseil Municipal les 3 propositions reçues pour un emprunt de 120 000 € sur 10 ans. La mieux disante est celle du Crédit Agricole au taux fixe de 0,55%. Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le contrat de prêt correspondant.

- RGPD :

Après avoir étudié différentes propositions pour la mise en place du RGPD, le Conseil Municipal décide d'adhérer à la proposition du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Saône-et-Loire et autorise le Maire à signer la convention de mutualisation et à nommer le Délégué mutualisé à la protection des données à caractère personnel (DPO) du CDG71 en tant que DPO mutualisé.

Le coût de la prestation annuelle est estimé à 730,22 € (pour 29 traitements.)

- SUBVENTION COMPLEMENTAIRE AUX ASSOCIATIONS :

Le Conseil Municipal décide d'attribuer, dans le cadre du budget, une subvention de 300 € à l'association « Un p'tit air de festival » de Lournand qui organise un spectacle famille « Tibou Tipatapoum », avec la Compagnie BIDULE THÉÂTRE, le mercredi 31 juillet à Salornay.

- PAIEMENT PAR CARTE BANCAIRE :

Afin de permettre le paiement par carte bancaire des services communaux (camping, restaurant scolaire, garderie périscolaire), le Conseil Municipal décide d'actualiser les 3 régies correspondantes et de demander la création de comptes de Dépôt de Fonds au Trésor (DFT).

Le Terminal de Paiement Electronique, en location, sera mis en service pour l'ouverture du camping.

- AVENANT A CONVENTION DE TELETRANSMISSION AU CONTROLE DE LEGALITE :

La plateforme de dématérialisation « Territoires Numériques », à laquelle adhère la commune, déploie un nouveau dispositif de télétransmission des actes au contrôle de légalité, en remplacement du service « e-actes » (dont la fin est annoncée le 31/10/19) prévu dans la convention initiale signée en 2014 avec la Préfecture.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'avenant correspondant.

- CHANTIERS ET DOSSIERS EN COURS :

Amendes de police : Le Conseil Municipal décide de solliciter, auprès du Conseil Départemental de Saône-et-Loire, une subvention au titre des amendes de police pour l'amélioration de l'accessibilité et la sécurité des piétons rue Lucie Aubrac et Route de Montceau sur un montant total de travaux et équipements de 10 526,14 € HT

Chantier SYDESL : Dans le cadre des travaux de dissimulation des réseaux électriques et de télécommunications par le SYDESL, rue de Chatille, la participation pour l'éclairage public est estimée à 5 500 €. Le Conseil Municipal valide le projet et accepte cette contribution communale. Les travaux sont prévus début juillet, pendant les vacances scolaires.

Voirie : Les travaux, par l'entreprise THIVENT, sont programmés en juin-juillet. Préalablement, la SAUR réalisera la traversée du réseau d'eaux usées rue des Ravarys pour le branchement des 2 derniers terrains communaux, pour un montant estimé à 2 648 € TTC.

Bâtiment commerce Balon : Le Maire présente le projet d'extension souhaitée d'environ 40 m². Contact a été pris avec l'OPAC pour l'acquisition du terrain nécessaire et avec Mme RATTEZ, architecte de la construction initiale pour l'étude du projet. Sa mission de maîtrise d'œuvre est estimée à 5 800 € HT sur un coût global estimé à 80 K€ TTC. Les financements possibles (DETR, Conseil Départemental et Régional) sont également à l'étude.

Désensablage rivières vers ouvrages : Suite à la réunion du 25 avril 2019 avec l'EPTB pour l'étude du désensablage, possible uniquement sans creuser, en priorité vers le Moulin de la Clochette avant l'ouverture du camping, le Pont Sainte-Catherine et le Grand Pont, il ressort un avis plutôt positif sur les travaux envisagés qui nécessitent une demande préalable aux services de l'Etat.

- BAUX COMMUNAUX :

Le Conseil Municipal décide de louer les parcelles cadastrées :

- Section B N° 29 (Lot 1 du bien non délimité) : terre au lieu-dit « Le Paray » sur une surface de 14 ares 70 ca (acquis par acte du 19/12/17 à l'indivision BORREAU à l'euro symbolique), à M. GUERIN de CORTEVAIX, exploitant actuel ; Le montant du fermage annuel a été fixé sur la base de 50 € à l'hectare soit 7.35 € pour 2019 ;
- Section C N° 74, pré au lieu-dit « Poirier Bouchot » d'une surface de 54 ares 70 ca, (acquise par acte du 15/02/19 à M. RICHARD), à M. COMMERCON de CHERIZET (GAEC de la GRANDE VERRIERE), exploitant actuel ; Le montant du fermage annuel a été fixé sur la base de 60 € à l'hectare soit 32,58 € pour 2019 ;

Et autorise le Maire à signer les baux correspondants avec effet du 11 novembre 2018.

- QUESTIONS DIVERSES :

- Le Conseil Municipal fixe les permanences du bureau de vote pour l'élection européenne du 26 mai ;
- Le Maire et les Adjointes informent le Conseil Municipal :
 - . de la réunion publique sur la rénovation énergétique de l'habitat organisée par la Communauté de Communes du Clunisois le 23 mai à 18h30 à la salle polyvalente ;
 - . de l'exposition photos « Pays-Paysages » du Pays d'Art et d'Histoire sur le patrimoine à la salle de la mairie du 17 au 24 mai
 - . de la commande d'un panneau de pavoiement pour l'école, en conformité avec la loi du 08/07/2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école publique ;
 - . du défilé du 08 mai ;
 - . de la fête patronale prévue pour le week-end de Pentecôte 08 et 09 juin ;
 - . de la commande de dictionnaires et autres ouvrages pour la remise aux 7 élèves de CM2 à la fin de l'année scolaire ;
 - . de la distribution récente de la Lettre Municipale pour laquelle la présentation et la mise en page ont été rénovées par Aurélie.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au mardi 25 juin 2019 à 18H30.